

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2501>



Présidentielle 2027 : les candidats rendront-ils réellement le pouvoir au peuple ?



in enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Tribunes -
Date de mise en ligne : dimanche 13 septembre 2026

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, les différentes familles politiques exposent leurs priorités. Les unes veulent restaurer l'autorité de l'État ou la souveraineté nationale ; les autres renforcer la protection sociale, améliorer l'action publique ou refonder les institutions.

Toutes prétendent, d'une manière ou d'une autre, rendre le pouvoir au peuple. Mais de quel pouvoir parlent-elles ?

Celui de choisir, tous les cinq ans, le programme qui sera appliqué en son nom ? Celui d'approuver ponctuellement une décision par référendum ? Ou celui, plus exigeant, de contribuer durablement à la définition des orientations collectives, de contrôler leur mise en œuvre et d'en demander la correction ?

Il ne s'agit donc plus seulement de comparer les promesses, mais d'examiner la place politique que chaque candidat réserve aux citoyens après l'élection.

De ce point de vue, les réponses proposées restent partielles. Elles promettent davantage de protection, de souveraineté, d'autonomie ou de participation. Peu organisent réellement les conditions de l'émancipation politique du peuple.

Une campagne qui entretient la dépendance

« Je vous protégerai. » « Je rétablirai l'ordre. » « Je défendrai votre pouvoir d'achat. » « Je réparerai les services publics. » « Je vous redonnerai la parole. »

Le candidat demeure le sujet de l'action ; le citoyen en est le bénéficiaire. Le premier promet d'agir, le second est invité à lui faire confiance.

L'élection présidentielle prend alors la forme d'un marché politique. Les candidats présentent leurs offres ; les électeurs choisissent celle qui répond le mieux à leurs attentes ou à leurs inquiétudes. Une fois le vote passé, le citoyen redevient largement spectateur de l'action conduite en son nom.

Cette logique conforte la figure du citoyen-consommateur. Celui-ci sélectionne un programme comme il choisirait un service. Il délègue, attend des résultats, puis sanctionne le prestataire si la promesse n'a pas été tenue.

L'émancipation politique suppose au contraire que le citoyen accepte de prendre sa part dans la conduite des affaires communes. Mais cette responsabilité ne peut lui être simplement prescrite : les institutions doivent lui donner le temps, les connaissances, les ressources et le pouvoir nécessaires pour l'exercer.

On ne peut reprocher aux citoyens leur passivité tout en les maintenant à distance des lieux où les décisions sont préparées, exécutées et évaluées.

Des réponses politiques encore incomplètes

Chaque famille politique ouvre une partie du chemin, mais aucune ne le parcourt entièrement.

Les courants souverainistes veulent libérer la France des contraintes extérieures. Cette ambition est légitime : un peuple ne peut rester maître de sa destinée si les décisions essentielles sont prises dans des espaces qu'il ne

contrôle pas. Mais un État peut être souverain à l'extérieur et demeurer centralisateur à l'intérieur. Le référendum lui-même reste un instrument vertical lorsque le pouvoir choisit seul la question, formule les réponses et conserve la maîtrise de leur application.

La gauche de rupture propose une transformation plus profonde : assemblée constituante, VI^e République, proportionnelle, limitation du pouvoir présidentiel et extension des procédures référendaires. Ces propositions permettraient au peuple de redevenir constituant. Mais un moment constituant ne garantit pas une capacité permanente de pilotage. Une nouvelle Constitution peut redistribuer les pouvoirs entre les institutions sans transformer durablement la relation entre l'État et la société. Le peuple constituant risque alors de redevenir un peuple administré.

Les courants libéraux et conservateurs insistent sur l'autonomie, la responsabilité et la réduction des contraintes administratives. Mais responsabiliser les individus ne signifie pas leur donner du pouvoir sur les décisions collectives. L'État peut se retirer sans transmettre aux citoyens, aux communes ou aux associations les compétences et les moyens nécessaires. Le pouvoir abandonné risque alors d'être capté par des acteurs économiques plus puissants.

Les sociaux-démocrates et les écologistes accordent davantage de place aux conventions citoyennes, aux associations, aux syndicats et à la démocratie locale. Ils réintroduisent utilement la délibération et les corps intermédiaires. Mais être associé, consulté ou entendu ne signifie pas encore décider. Une participation sans pouvoir de suivi ni possibilité de correction peut rester une forme perfectionnée de consultation administrative.

Les souverainistes veulent donc émanciper l'État des contraintes extérieures ; la gauche de rupture rend au peuple son pouvoir constituant ; les libéraux cherchent à libérer l'individu de certaines contraintes ; les sociaux-démocrates développent la participation. Ces orientations sont utiles, mais aucune ne construit encore l'ensemble des capacités nécessaires à l'émancipation politique du peuple.

Voter ne suffit pas à exercer le pouvoir

Un peuple ne devient pas politiquement capable d'agir simplement parce qu'il élit ses représentants ou répond par oui ou par non à une question préparée par d'autres.

Son émancipation suppose au moins six capacités :

- comprendre les enjeux grâce à une information pluraliste ;
- mettre un sujet à l'ordre du jour ;
- participer à la formulation des options ;
- délibérer dans des conditions équilibrées ;
- prendre ou ratifier une décision ayant des effets réels ;
- contrôler son application, évaluer ses résultats et demander sa correction.

L'élection, le référendum et la convention citoyenne peuvent contribuer à cette capacité collective. Aucun de ces instruments ne peut la produire à lui seul. L'essentiel réside dans la continuité entre l'initiative, la décision, la mise en œuvre, le contrôle et la correction.

Mais ces capacités ne pourront devenir effectives que si le peuple accepte d'assumer la part de responsabilité qui accompagne l'exercice de sa souveraineté. Or prendre cette responsabilité suppose précisément qu'il cesse de s'en remettre entièrement à l'État pour définir et conduire les affaires communes. L'acquisition de ces capacités et la sortie de la tutelle étatique constituent ainsi les deux dimensions indissociables d'une même émancipation politique.

A noter qu'en s'émancipant de la tutelle de l'Etat, le peuple permettra à la France de s'émanciper de celle de l'Europe.

Émanciper le peuple sans affaiblir l'État

Sortir de la tutelle étatique ne signifie ni supprimer l'État ni l'affaiblir systématiquement.

La tutelle apparaît lorsque le peuple, pourtant juridiquement souverain, abandonne l'essentiel de ses capacités d'initiative, de décision et de contrôle, au point de dépendre presque entièrement des gouvernants et de l'administration pour conduire les affaires communes.

Dans un monde marqué par le retour des empires, les dépendances économiques et technologiques, la puissance des multinationales et les bouleversements environnementaux, un État faible exposerait les citoyens à d'autres tutelles, moins visibles et moins contrôlables.

L'enjeu est donc de transformer la relation entre le peuple et l'État. Celui-ci doit demeurer une puissance collective capable de protéger, d'arbitrer et d'agir dans la durée, mais il doit pouvoir être continuellement orienté, contrôlé et corrigé par le peuple.

Ce changement concerne aussi les corps intermédiaires. Transférer des capacités vers « la société » ne suffit pas. Associations, syndicats, collectivités, entreprises ou médias disposent de pouvoirs inégaux et poursuivent parfois des intérêts qui s'écartent de l'orientation collective. Tout transfert doit donc préciser qui reçoit les compétences, avec quels moyens, sous quel contrôle et avec quelle obligation de rendre compte.

La démocratie doit ainsi s'organiser autour d'un triptyque : un peuple qui définit l'orientation collective ; un État qui la met en œuvre ; des corps intermédiaires qui participent à l'expression des besoins, à l'action et au contrôle, sans jamais devenir eux-mêmes incontrôlables.

Changer la question posée aux candidats

Nous demandons habituellement aux candidats ce qu'ils feront pour le pays. Demandons-leur aussi ce qu'ils permettront au peuple de faire par lui-même.

Quels sujets les citoyens pourront-ils inscrire à l'ordre du jour ? Quels pouvoirs exerceront-ils entre deux élections ? Comment contrôleront-ils l'administration et les dépenses publiques ? Comment pourront-ils demander la correction d'une politique qui s'écarte des objectifs annoncés ?

La véritable rupture de 2027 commencerait avec un candidat capable de dire :

« Je ne vous propose pas seulement de gouverner autrement en votre nom. Je vous propose de construire avec vous les moyens de ne plus dépendre entièrement de ceux qui vous gouvernent. »

Un peuple ne reçoit pas son émancipation d'un chef, même démocratiquement élu. Il la construit par l'apprentissage, l'organisation, la coopération et l'exercice effectif de responsabilités.

La question décisive n'est donc pas seulement de savoir quel candidat exercera le mieux le pouvoir au nom du peuple, mais lequel acceptera de contribuer à l'émancipation politique d'un peuple capable d'agir avec l'État, sans lui lorsque cela est possible et face à lui lorsqu'il s'écarte de sa mission.

Pour l'instant, plusieurs candidats entrouvrent cette porte. Mais tous semblent encore vouloir en conserver la clé.